

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2024

Séance du : 25 mars 2024

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°24\_09DL

**Objet : Avenant n°2 à la convention cadre locale signée le 15 avril 2005 entre l'Opérateur ORANGE et le TE-SMED13**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 09h30 ; le Bureau syndical du Territoire d'énergie-SMED13 dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni dans les locaux du TE-SMED13 à Miramas en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe,  
Constatant que le quorum est atteint,

Il est exposé :

Le 15 avril 2005, l'opérateur et le syndicat ont signé une convention cadre en vue de relayer dans le département des Bouches du Rhône, l'accord national sur l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité signé entre l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France-Télécom.

L'avenant n°1, signé le 4 mars 2008, venait simplifier la convention cadre locale en modifiant la répartition de la charge financière de cette convention (en Section 4, Articles 11 et 12).

Dans le même esprit, par dérogation à l'avenant n°1, l'opérateur propose de fournir et mettre à la disposition du syndicat et ses prestataires, les cadres et tampons en fonte logotés.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention cadre locale signée le 15 avril 2005 entre l'Opérateur ORANGE et le TE-SMED13.

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
SMED13



Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le   
ID : 013-251301545-20240325-24\_09DLBIS-DE

Le Bureau Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 et tout acte afférent à cet avenant

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop that starts on the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a small hook.

Didier KHELFA